



PB/EM – N° 2022/079

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-216901009-20220929-2022_079-DE

VILLE D'IRIGNY
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Publiée sur le site internet de la Commune le : 6 octobre 2022

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 septembre 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 26

Nombre de Conseillers Municipaux votants : 29

Présidente : Madame Blandine FREYER

Secrétaire de séance : Madame Adélia TEOLI

Membres présents à la séance : MMES et MM. FREYER – CITTADINO MAZOUZI – MERCIER – BILLAUD – DARCY – VERD – FAVRE da PASSANO - BERMOND – EMERY – BOSGIRAUD - BENATMANE SABRAN-LACROIX – GAREL - BAILLY – TEOLI - RANCHIN - SALAZAR – MARCHETTI – ALLARD-BRETON – SANLAVILLE – OUANICH - JACQUET DIGIER – VERILHAC -

Membres absents excusés : Mme TABERLET : pouvoir remis à Mme MERCIER - Mme MERLE : pouvoir remis à Mme FREYER M. MOCHET : pouvoir remis à M. DARCY –

Objet : Election d'un Adjoint

Suite au décès de Jean-Luc PONS, nous accueillons dans nos rangs une nouvelle conseillère en la personne de Joëlle VERILHAC. Monsieur PONS occupait par ailleurs des fonctions d'Adjoint au Maire, aussi pour assurer la continuité du travail d'ores et déjà engagé par la Municipalité, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint.

Conformément aux dispositions des articles L. 2122-7, L.2122-7-2 et L. 2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection de cet adjoint, qui prendra la place de 8^e Adjoint dans l'ordre du tableau, s'effectue au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages pour les deux premiers tours, et à la majorité relative en cas de troisième tour.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MÉTROPOLE DE LYON
VILLE D'IRIGNY
7 AV. DE BEZANGE
CS 80002
69540 IRIGNY

TÉL. 04 72 30 50 50
FAX 04 72 30 50 59

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire sans indication de nom

www.irigny.fr
e-mail : mairie@irigny.fr

LE CONSEIL MUNICIPAL

SUR PROPOSITION DU MAIRE

APRES EN AVOIR DELIBERE

PAR 23 VOIX POUR MONSIEUR BOSGIRAUD ET 6 VOTES BLANCS

DESIGNE, à bulletin secret, Monsieur Patrick BOSGIRAUD en qualité d'Adjoint au Maire, au 1^{er} tour de scrutin.

DIT que Monsieur Patrick BOSGIRAUD occupe la place de 8^e Adjoint dans l'ordre du tableau.

DIT que l'ordre du tableau est modifié en conséquence.